

DCM_2025_03_27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

27

**ACTION CULTURELLE : Transfert de propriété de mobiliers archéologiques à l'Etat
M. NAHOUM**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La gestion des dépôts archéologiques est une compétence de l'Etat, qui peut être déléguée aux services archéologiques de collectivités locales, ce qui est le cas pour le Département du Vaucluse.

La Ville d'Avignon est propriétaire de plusieurs ensembles de mobilier archéologique, qui sont donc actuellement gérés par le Service Archéologique du Conseil Départemental de Vaucluse.

Ce mobilier archéologique n'a pas vocation à être valorisé à des fins muséales et constitue plutôt pour l'essentiel un matériau de recherche scientifique, notamment à destination des archéologues.

Afin d'assurer à ces collections des conditions optimales de conservation, une cohérence documentaire, et une diffusion scientifique adéquates et pérennes, il paraît pertinent qu'une grande partie de ce mobilier archéologique soit désormais conservée au Centre de Conservation et d'Études (MEMENTO) du Conseil Départemental de Vaucluse, qui regroupera les Archives Départementales et le service et les dépôts archéologiques du Département de Vaucluse, et que l'Etat en devienne officiellement propriétaire.

Il est précisé que, parmi les différents ensembles de mobilier archéologique dont la Ville est propriétaire, seul celui qui est issu de fouilles de sites localisés dans le Vaucluse et des Bouches-du-Rhône est concerné, eu égard à la compétence du Service Archéologique du Conseil Départemental de Vaucluse.

De ce fait, est proposé un transfert de propriété du mobilier archéologique listé dans la pièce présentée en annexe, de la Ville en faveur de l'Etat, sous l'égide du Conseil Départemental de Vaucluse, à titre gratuit.

Il vous est donc proposé d'accepter ce transfert de propriété.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'article L. 125-1 du code du patrimoine,
Vu la liste annexée.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le transfert à l'Etat, sous l'égide du Conseil Départemental, des objets archéologiques listés en annexe ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à ce transfert de propriété.

ADOpte

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025